

urps ml-infos

LE MAGAZINE DE L'UNION RÉGIONALE MÉDECINS LIBÉRAUX DES HAUTS-DE-FRANCE



DOSSIER SPÉCIAL P2

"PLAGIOCÉPHALIES"

Utilité d'une orthèse crânienne ?

P4 ACTUALITÉ

- Groupement Employeurs " Santé Services " en Hauts-de-France

P6 SOIRÉES

- Handicap psychique et reconnaissance MDPH : Sensibilisation des professionnels de santé libéraux

P8 EN BREF

- Découverte de la médecine libérale : un site de mini-stages lancé par votre URPS
- MedPrev : un outil pour faciliter votre rôle de prévention



Chers confrères,

« Nous voici arrivés au n°20 du magazine de votre Union Régionale des Médecins Libéraux des Hauts-de-France (URPS ML HDF).

L'ambition de votre URPS est de travailler au service de la médecine libérale, quel que soit le mode d'exercice ou la spécialité. C'est pourquoi, nous nous impliquons dans tous les projets qui touchent aux organisations de la médecine libérale. Ceci est d'autant plus facile que nous sommes des représentants élus, issus des différents syndicats nationaux. Cela nous permet de connaître tous les tenants et aboutissants des actions qui peuvent toucher ou modifier la pratique de la médecine libérale. Il faut quand même avouer que la période actuelle, avec les négociations conventionnelles difficiles, associées aux annonces ministérielles, rendent la visibilité sur l'avenir de notre profession compliquée à définir.

Cela n'empêche pas notre désir de continuer nos actions en rapport avec nos missions. Parmi les différents projets travaillés, il nous semble important d'être porteur d'offres de service pour faciliter vos charges administratives au sein de différents modes d'exercices (coordonnés ou non). L'embauche de personnel salarié fait partie des charges parfois lourdes à gérer. Nous avons donc le plaisir de vous proposer un Groupement d'Employeur (GE) dénommé « **santé service** » en Hauts-de-France. Retrouvez en page 5 les différents services de ce GE ; n'hésitez pas à l'utiliser !

L'attractivité des plus jeunes à connaître le milieu libéral est également une préoccupation essentielle. Il est important que le futur médecin puisse découvrir l'environnement libéral dès le début de sa formation. Nous proposons donc des « mini stages de découverte » à nos étudiants en médecine dès la deuxième année. Ces mini stages sont aussi ouverts entre médecins seniors installés (une particularité de notre région). Il suffit d'aller sur le site <https://stages-decouverteliberales.urpsml-hdf.fr> pour soit proposer d'être lieu de stages soit s'inscrire pour réaliser ces stages de courtes durées.

Toujours dans les actions de service pour notre profession, nous avons le plaisir de vous proposer un outil informatique pour faciliter votre rôle dans la prévention : **MedPrev**. Cet outil, réalisé pour et avec les médecins, est indépendant de toute industrie. Il vous permettra d'orienter au mieux les actions de prévention à cibler chez vos patients.

Ce 20^{ème} numéro consacre son dossier spécial aux **plagiocéphalies**. L'orthèse crânienne est une possibilité thérapeutique mais celle-ci n'est jamais proposée en première intention. Sa mise en place nécessite une concertation avec les équipes spécialisées. Il était important d'en faire le point.

Nous aborderons également dans ce numéro, la sensibilisation des professionnels de santé libéraux au handicap psychique, réalisée lors de soirées organisées localement. N'hésitez pas à faire appel à notre équipe afin de mettre en place cette action sur votre territoire.

Je vous souhaite une bonne lecture. Pour tout autre sujet concernant votre vie professionnelle, n'hésitez pas à consulter notre site Internet : <https://www.urpsml-hdf.fr>

A bientôt »,

Dr Bruno STACH
Président



DOSSIER SPÉCIAL "PLAGIOCÉPHALIES¹"

Quand l'orthèse crânienne est-elle utile² ? Attention aux abus !

Ces déformations crâniennes affectent près d'un nouveau-né sur 2 et se résorbent, le plus souvent, d'elles-mêmes dans les 1^{ères} semaines de vie. Elles peuvent cependant parfois persister.

Quelles en sont les causes ?

Le nombre de cas a augmenté considérablement depuis la recommandation de coucher les nourrissons sur le dos. Celle-ci ne doit pas être remise en question puisque le taux de mortalité lié à la mort subite du nourrisson a ainsi, diminué de moitié.

Les facteurs sont multiples : obstétricaux (jumeaux, siège, oligoamnios, allitement prolongé, etc.), mais aussi l'hypomobilité intrinsèque du bébé (prématurité, hypo/hypertonie, torticolis) ou extrinsèque (déficit d'interactions avec le bébé, coussins anti tête plate, cale bébé, mobile au-dessus de la tête).



Comment prévenir la déformation ?

Les parents peuvent d'abord prendre les précautions suivantes :

- Dès la naissance, **varier l'appui de tête du bébé** et ainsi s'assurer que sa tête n'est pas toujours tournée du même côté.
- Plusieurs fois par jour, **mettre le bébé sur le ventre, favoriser la motricité libre**.
- Dans son lit :
 - > Pour attirer son attention et l'inciter à tourner la tête, le positionnement d'un objet contrasté type cible noire et blanche peut **favoriser son orientation du côté bloqué** ;
 - > **Alterner son orientation de couchage** : vers la tête ou le pied.
- Pour éviter les périodes prolongées sur une surface dure qui aura tendance à aplatir le crâne malléable du bébé, on encourage :
 - > **Le portage** à l'aide d'une écharpe ou d'un porte-bébé, excellent moyen de soulager l'appui permanent sur la zone asymétrique du crâne ;
 - > **Les positions alternées** pour donner le biberon ou allaiter.

Quels traitements avant d'envisager une orthèse crânienne ?

La Haute Autorité de Santé a publié, en février 2020, un **document à destination des professionnels de santé indiquant les conduites à tenir face à un bébé avec une déformation crânienne positionnelle**.

Elle indique que le choix d'une orthèse crânienne pour la plagiocéphalie ne doit se faire qu'en dernier recours et suite aux recommandations de professionnels de santé spécialisés.

Avant de vous tourner vers le port d'une orthèse pour la plagiocéphalie du bébé, on peut reprendre les **conseils de prévention**. **Le traitement par kinésithérapie spécialisée peut être proposé précocement**.

Il consistera à :

- **Stimuler les muscles du cou du bébé**, surtout si sa tête tourne toujours du même côté (stimulation du côté opposé) ;
- **Favoriser l'enroulement**, avec l'aide de chaussettes à grelots ou ballons d'hélium accrochés au pied du bébé pour éviter l'hyperextension du bébé.

La 1^{ère} année de vie est celle où la croissance du périmètre crânien est la plus rapide, ce qui justifie la prévention et la prise en soin précoce avant 6 mois.



¹ **Plagiocéphalie**

La plagiocéphalie est une déformation du crâne de l'enfant caractérisée par une asymétrie donnant à la tête une forme oblique, on parle communément de "bébé à tête plate".

² Quand l'orthèse crânienne est-elle nécessaire ?

L'orthèse crânienne n'est **jamais proposée en 1^{ère} intention**.

Elle est **mise en place après concertation avec les équipes spécialisées (neurochirurgiens pédiatriques)** lorsque **l'aplatissement du crâne du bébé est sévère et que les traitements classiques ont échoué**.

Elle n'est **jamais proposée pour une légère déformation de la forme du crâne du bébé**.

L'orthèse crânienne est rarement proposée avant les 7 mois du bébé.

Malgré cette prescription, cette orthèse n'est pas prise en charge par la sécurité sociale.

En cas de doute avec une soudure précoce de suture (scaphocéphalie, trigonocéphalie, plagiocéphalie synostotique, etc.), un contact avec les neurochirurgiens pédiatriques est nécessaire.



Ce parcours de soins est indispensable pour éviter tous les abus de prescription.

Groupement Employeurs " Santé Services " en Hauts-de-France



Afin de vous faciliter la vie dans la gestion de votre personnel salarié, actuel ou à venir, l'URPS Médecins, en association avec les 9 autres URPS de la région a lancé, début janvier une offre de service, sous la forme d'un Groupement d'Employeurs (GE) dénommé « Santé Services ».

Qu'est ce que c'est ?

Pour rappel, un Groupement d'Employeurs (GE) a pour objet de réaliser l'embauche et la gestion des ressources humaines (y compris contentieuse) pour les personnes qui souhaitent bénéficier de ses services.



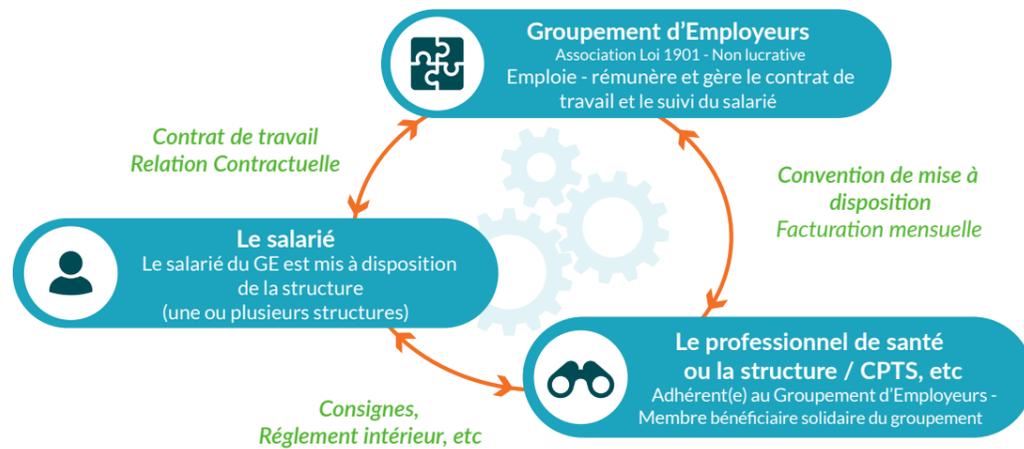
Fonctionnement

« Santé Services » vous met à disposition des personnes salariées pour vous faciliter les embauches mais également assurer la reprise de vos salariés existants (avec accord de ces derniers). Vous gardez la maîtrise du choix des personnes embauchées, du niveau de rémunération ainsi que des autres avantages.

Pour ce faire, le Groupement d'Employeurs met à disposition ces personnels salariés moyennant un pourcentage de frais de gestion de 10% sur le coût

global du salaire (salaire brut + charges patronales), plafonnés à 250€ par mois : le prix de la tranquillité.

L'URPS Médecins co-porte ce GE afin de pouvoir vous proposer ce service à un moindre coût : le Groupement d'Employeurs « Santé Services » est une Association de loi 1901, c'est-à-dire à but non lucratif. La convention collective applicable est celle des cabinets médicaux.



Les services proposés par le GE

- ▶ **Reprise de contrats existants**
- ▶ **Recherche du candidat** : identification du besoin, établissement de la fiche de poste, publication de l'offre, présélection des candidats, entretien préalable, avis sur les candidats, second entretien avec une short-list de candidats avec la CPTS
- ▶ **Le portage du contrat** : réalisation du contrat de travail, application de la convention collective des cabinets médicaux, réalisation des obligations contractuelles liées à l'embauche (Déclaration préalable à l'embauche - DPAE, mutuelle, visite médicale, ...)
- ▶ **La gestion de la vie contractuelle du salarié** : fiches de salaires, mutuelle, prévoyance, médecine du travail, évolution du contrat de travail, formation, entretien annuel avec le salarié, ...
- ▶ **La gestion et le suivi de toutes les obligations légales**
- ▶ **La gestion de fin de contrat, gestion des conflits, ...**
- ▶ **Autres services** : conseils en management, en formation, entretien d'évaluation, ...



Qui peut bénéficier du service du GE « Santé Services » ? Pour quels salariés ?

Tous les médecins libéraux des Hauts-de-France peuvent bénéficier du service du GE « Santé Services ». Il est également ouvert aux autres professionnels de santé libéraux (hors professionnels assujettis à la TVA, tels que les pharmaciens).
Peuvent donc en bénéficier :



Les professionnels de santé de cabinets médicaux ou des autres professionnels de santé libéraux pour recruter les salariés du cabinet (secrétaire, assistant(e) médical(e), agents d'entretien etc.).



Les structures d'exercices coordonnés pour recruter les personnes salariées de la structure (coordonnateur, secrétaire, etc.).

Quelle est la différence entre recourir au GE « Santé Services » ou à un expert comptable ?



Le GE assure si besoin :

- ▶ La partie recrutement / le portage de contrat.
- ▶ Le forfait de gestion du Groupement Employeur Santé Services inclut toutes les formalités et démarches de la vie salariale.
- ▶ L'appui Ressources Humaines est complet

Pour aller plus loin



Pour solliciter le GE : <https://ge-santeservices.org/home>

Pour plus d'informations (webinaire), RDV sur notre site : <https://www.urpsml-hdf.fr/groupement-employeurs/>



Handicap psychique et reconnaissance MDPH : Sensibilisation des professionnels de santé libéraux



« Une personne sur 5 est touchée chaque année par un trouble psychique, soit 13 millions de Français. Le taux de suicide en France est l'un des plus élevés des pays européens de développement comparable ».

En France et notamment depuis la crise de la Covid-19, les troubles psychiques se sont démultipliés notamment parmi les jeunes et les professionnels de santé. Il est donc nécessaire de sensibiliser l'ensemble des professionnels de santé libéraux à cette thématique.

Source : www.vie-publique.fr - Article « Santé mentale et psychiatrie : répondre à la forte demande de soins des Français »

L'URPS Médecins, en collaboration avec les acteurs territoriaux et locaux dont le PTSM des Flandres, le CLSM de Dunkerque, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé Lys-Armentières et Cœur des Flandres, les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles d'Estaires et de Steenvoorde, la FEMAS (Fédération de l'Exercice coordonné Pluriprofessionnel) Hauts-de-France et les Unions Régionales des Professionnels de Santé (orthophonistes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes), ont mis en place à destination de tous les professionnels de santé libéraux sur le territoire des Flandres :

2 soirées de sensibilisation

le 12/10/23 à Bergues
et 17/10/23 à Bailleul

1 webinaire

le 21/11/23

Dans quel but ?

Ces soirées permettront à terme, d'améliorer le parcours de soin des personnes atteintes de troubles psychiques puisque les professionnels de santé libéraux vont :

- ▶ Renforcer leurs compétences dans le repérage, la prise en soin et l'orientation des patients ;
- ▶ Identifier les ressources existantes sur le territoire ;
- ▶ Être accompagnés dans le remplissage du formulaire MDPH (uniquement pour les médecins).



Contenu des soirées

Après une **présentation** de ce qu'est le handicap psychique et la santé mentale, des soirées (durée 2h) sont organisées de façon ludique et interactive :

- ▶ Une **vignette clinique** est réalisée et basée sur différents cas concrets afin de mettre en lumière la nécessité de se sensibiliser et de se coordonner pour améliorer le parcours de soin du patient souffrant de troubles psychiques.
- ▶ Un **atelier collaboratif « world café »**, où les professionnels sont divisés en



Chaque atelier est animé par un expert de la santé mentale.

Pour terminer, les **ressources locales** sont présentées aux professionnels de santé libéraux et le remplissage du dossier MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) est présenté aux médecins.

Outils mis en place

- ▶ Une **fiche ressources** contenant l'ensemble des ressources existantes sur le territoire (établissements, instances locales, associations, ressources nationales...)
- ▶ Une **fiche troubles psychiques** définissant les troubles psychiques, les signes d'alertes, les facteurs de vulnérabilité et de préservation, la posture professionnelle à adopter, les ressources existantes sur le territoire.
Cette fiche a été adaptée en fonction des retours des professionnels durant les soirées de sensibilisation.

Des soirées réussies

75 professionnels de santé libéraux ont été sensibilisés à la thématique avec une satisfaction générale de **8,4/10**.

Parmi les points forts des soirées on recense :

- Les ateliers collaboratifs (pour **95%**) ;
- Les outils délivrés (pour **89%**) ;
- La présentation du handicap psychique (pour **86%**) ;
- **83%** des professionnels déclarent avoir été sensibilisés ;
- **73%** des professionnels déclarent avoir développé des compétences.

À l'issue des soirées, les participants sont en mesure :

- De mieux repérer les signes d'alertes pour identifier un trouble (pour **86%**) ;
- D'être plus à l'aise avec la prise en soin des patients souffrant de troubles psychiques (pour **73%**) ;
- D'orienter un patient souffrant de troubles psychiques (pour **91%**).



Si vous souhaitez mettre en place cette action sur votre territoire ou avoir davantage d'informations n'hésitez pas à contacter :

pauline.radenne@urpsml-hdf.fr
ou
cecile.leplanois@urpsml-hdf.fr

EN BREF

Découverte de la médecine libérale : un site de mini-stages lancé par votre URPS



Afin de faire connaître votre exercice libéral, l'URPS Médecins souhaite développer des " **mini-stages de découverte de la médecine libérale** " d'1/2 journée à 2 jours :

- **aux étudiants** (de la 2^{ème} année à la 6^{ème} année), avant le choix de leur spécialité et de leur futur secteur d'exercice ;
- mais aussi **entre médecins seniors** (installés, remplaçants, etc.), pour découvrir sur des temps courts la réalité du métier des confrères.

Vous souhaitez accueillir des futurs médecins ?

Vous souhaitez découvrir d'autres spécialités ?
(Médecine générale et autres spécialités)

Inscrivez-vous sur le site :

<https://stages-decouvertelibérale.urpsml-hdf.fr>



Exemples de stages **entre confrères** :
un généraliste chez un pédiatre
un psychiatre chez un généraliste
...

Plus d'informations

N'hésitez pas à contacter Mathilde Ponchaux :
stages@urpsml-hdf.fr – 03.20.14.94.55
pour toute question relative aux mini-stages.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à regarder notre **webinaire de présentation**, en 30 minutes, les mini-stages n'auront plus aucun secret pour vous.



MedPrev : un outil pour faciliter votre rôle de prévention

MedPREV⁰

MedPrev, c'est quoi ? C'est une combinaison entre un outil numérique et un accompagnement par le médecin qui facilite la mise en place d'actions de prévention pour vos patients, tout en ayant des modalités compatibles avec la durée d'une consultation.

- ▶ Aborder la prévention avec vos patients vous tient à cœur.
- ▶ Motiver vos patients et connaître les ressources prend du temps.
- ▶ Pour respecter la temporalité de vos consultations et valoriser votre implication quotidienne en prévention, nous mettons à votre disposition MedPREV.
- ▶ Il pourrait également vous aider dans la perspective des bilans Prévention aux 4 âges clés de la vie.

Plus d'informations

Secrétariat MedPREV Hauts-de-France
hdf@medprev.fr / Tél. 03 20 14 94 58

www.urpsml-hdf.fr/medprev



MedPrev, comment je m'inscris ?



medprev.org

- ISSN : 2119-1786 - Tirage : 9 400 exemplaires
- Directeur de la publication : Dr Bruno STACH
- Rédacteur en chef : Dr Bruno STACH
- Conception / rédaction : Aude GRIMONPREZ, Chloé SCRICK
- Création de la maquette : Audacioza Studio
- Comité de rédaction : Drs Maxime BALOIS, Guillaume CHATELAIN, Bertrand DEMORY, Guillaume DEWEVRE, Jean-Paul KORNOBIS et Bruno STACH
- Impression : Imprimerie Gantier
ZAE "Les dix Muids"
Rue Blaise Pascal - BP 43
59582 Marly Cedex
- Crédit photos : Adobe Stock, Unsplash, Pexels